

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **2 juin 2008**

Décision n° **B-2008-0036**

commune (s) : Meyzieu

objet : Acquisition d'une parcelle de terrain située 41, rue du 8 mai 1945 et appartenant aux copropriétaires de la résidence Le Clos des Tilleuls

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

**Rapporteur** : Monsieur Barral

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 26 mai 2008

Compte-rendu affiché le : 3 juin 2008

Présents : MM. Collomb, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, M. Kimelfeld, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mme David M., MM. Passi, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, M. Bernard R, Mme Peytavin, M. Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière.

Absents excusés : Mme Elmalan, MM. Crimier (pouvoir à M. Da Passano), Philip (pouvoir à M. Darne J.), Mme Besson, M. Brachet, Mme Dognin-Sauze, M. Bouju (pouvoir à M. Reppelin).

Absents non excusés : MM. Bret, Barge, Claisse, Vesco.

**Bureau du 2 juin 2008****Décision n° B-2008-0036**

objet : <b>Acquisition d'une parcelle de terrain située 41, rue du 8 mai 1945 et appartenant aux copropriétaires de la résidence Le Clos des Tilleuls</b>
service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 22 mai 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

La Communauté urbaine se propose d'acquérir une parcelle de terrain située 41, rue du 8 mai 1945 à Meyzieu, appartenant aux copropriétaires de la résidence Le Clos des Tilleuls et nécessaire à l'élargissement de ladite rue.

Il s'agit d'une parcelle de terrain d'une superficie de 60 mètres carrés, cédée libre de toute location ou occupation, figurant au cadastre sous le numéro 139 de la section DK.

Aux termes du compromis qui est présenté au Bureau, les copropriétaires de la résidence Le Clos des Tilleuls céderaient gratuitement ce bien à la Communauté urbaine, conformément aux dispositions de l'arrêté de permis de construire n° 69 282 95W0080 en date du 22 janvier 1996.

La Communauté urbaine ferait également procéder à ses frais aux travaux de reconstruction d'une clôture, rendus indispensables par le recoupement de la propriété.

Elle sera constituée d'un muret de 50 cm sur lequel seront fixés des panneaux de treillis soudés d'une hauteur de 1,50 mètre et sera de la même longueur que celle existante à ce jour.

Ces travaux, estimés à 20 000 € TTC, ne constituent pas une contrepartie à la cession gratuite ;

Vu ledit compromis ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** le compromis qui lui est soumis concernant l'acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain située 41, rue du 8 mai 1945 à Meyzieu et appartenant aux copropriétaires de la résidence Le Clos des Tilleuls.

**2° - Autorise** monsieur le président à :

- a) - le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir,
- b) - déposer une déclaration préalable.

**3° - La dépense** correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme n° 921 individualisée le 27 mars 2006 pour la somme de 2 500 000 €.

**4° - Le montant** à payer sera imputé sur les crédits au budget principal de la Communauté urbaine, exercice 2008 :

- pour ordre, en dépenses : compte 211 200 - fonction 822 - et en recettes : compte 132 800 - fonction 822,

- en dépenses réelles : compte 211 200 - fonction 822 à hauteur de 500 € environ de frais d'actes notariés et de 20 000 € TTC environ de travaux - compte 615 238.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 3 juin 2008.**